



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stratégie vaccinale

Question au Gouvernement n° 3885

Texte de la question

STRATÉGIE VACCINALE

M. le président. La parole est à M. Joël Aviragnet.

M. Joël Aviragnet. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, jeudi dernier, le Gouvernement a annoncé un durcissement des mesures de lutte contre la covid-19. Nous n'avions pas à en arriver là. Si nous sommes en guerre, comme l'avait déclaré le Président de la République, la chaîne de commandement est défaillante à tous les niveaux.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Ah !

M. Joël Aviragnet. Et si seize départements sont à nouveau confinés, c'est par manque d'anticipation d'une situation pourtant prévisible.

Le retard coupable pris par notre pays dans la vaccination donne le sentiment que nos soldats du personnel médical sont désarmés, démunis. Vous osez vous vanter jour après jour de votre stratégie vaccinale, qui est de fait un échec. Vous ne vous remettez pas en question ; vous manquez cruellement d'humilité.

M. David Habib. Bravo !

M. Joël Aviragnet. Vous annoncez désormais l'ouverture de grands centres de vaccination dans tout le pays. Mais qui vaccinera, dans nos campagnes où les médecins sont de plus en plus rares,...

M. Patrick Hetzel. Très juste !

M. Joël Aviragnet. ...alors que vous refusez toujours de réguler l'installation des jeunes médecins après leurs études ?

Depuis le 15 mars, les pharmaciens ont l'autorisation de vacciner contre la covid-19. Pourquoi ne pas donner cette autorisation aux infirmières et aux infirmiers, qui sont en première ligne de la lutte contre l'épidémie depuis un an ? Monsieur le ministre, comptez-vous réellement rattraper le retard pris par notre pays dans la lutte contre la pandémie ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et GDR. – Mme Emmanuelle Anthoine applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Monsieur Aviragnet, je vous remercie pour cette

question, mais cette tonalité, qui tire encore une fois le débat parlementaire vers le haut, était-elle indispensable ? Bref.

M. David Habib. Soyez modeste, au moins !

M. Olivier Véran, ministre. Vous parlez d'un retard français. Le taux de couverture vaccinale est plus élevé au Royaume-Uni, pays qui a choisi une stratégie avec une seule injection et a pu utiliser de nombreuses doses d'AstraZeneca, comme vous le savez, et en Israël, pays beaucoup plus petit, qui a vacciné massivement sa population notamment grâce à un contrat avec le laboratoire Pfizer permettant une étude en vie réelle.

Quant aux autres pays qui nous entourent, vous parlez d'un retard français en matière de vaccination, mais je peux vous donner les chiffres, qui montrent qu'à l'heure actuelle, nous sommes à touche-touche avec les autres pays de l'Union européenne (*Protestations sur les bancs du groupe SOC*) parce que chaque pays reçoit des doses au prorata de sa population. Nous sommes même passés devant le Luxembourg, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique, le Portugal, la Suisse et les Pays-Bas.

M. David Habib. Vous avez très mal géré cette crise !

M. Olivier Véran, ministre. Nous sommes très largement devant la Russie, pourtant parfois citée en exemple ; sans parler du Japon, qui n'a vacciné que 0,4 % de sa population – alors qu'il a souvent été présenté comme un modèle dans cet hémicycle, pour nous expliquer que nous faisons tout mal en France.

Parlons sérieusement. Vous savez très bien comment cela fonctionne : dès que les vaccins sont produits par les industriels, ils sont livrés aux pays qui les ont commandés – les vingt-sept pays de l'Union européenne ont commandé des doses qui leur sont distribuées au prorata de leur population –, puis transmis aux pharmacies, aux médecins, aux centres de vaccination, aux collectivités, qui les utilisent pour vacciner les Français.

Alors que certains parlaient de stocks dormants, nous sommes à plus de 90 % d'utilisation du vaccin Pfizer.

Mme Sylvie Tolmont. Bref, vous êtes formidables !

M. Olivier Véran, ministre. Une fois que les doses commandées sont livrées, les centres de vaccination mettent un seul jour pour les écouler, en utilisant tous les créneaux de rendez-vous.

M. Pierre Cordier. Tout va bien, tant qu'on y est !

M. Olivier Véran, ministre. Encore une fois, nous sommes suspendus aux livraisons de vaccins. Comprenez-vous ? Les 1 500 centres de vaccination fonctionnent. Nous pouvons leur demander de tourner jour et nuit, pendant les jours fériés et les week-ends, sans rien changer au problème. Ce dont nous avons besoin, ce sont de doses de vaccin.

M. Pierre Cordier. Dites cela à Macron !

M. Olivier Véran, ministre. La bonne nouvelle est qu'à partir du mois d'avril, nous recevrons quasiment deux millions de doses de vaccins Pfizer par semaine, permettant de multiplier par quatre, par cinq, par six la vaccination.

Je ne doute pas que vous trouverez le moyen d'expliquer que nous faisons tout mal – cela fait un an que vous le faites. (*Protestations sur les bancs du groupe SOC.*) Souffrez néanmoins que je remette un peu d'exactitude dans les chiffres. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)

M. le président. La parole est à M. Joël Aviragnet.

M. Joël Aviragnet. Monsieur le ministre, vous persistez à penser qu'il suffit de belles paroles pour faire croire à la population que les doses de vaccin sont là, comme vous l'avez fait avec les masques l'an dernier. Le problème de la communication, c'est qu'elle n'est efficace que si les faits confirment les mots. Or les faits, ici, sont terriblement décevants. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et FI. – Protestations sur quelques bancs du groupe LaREM.*) Au bout de trois mois, seulement 3 % de la population française est vaccinée, quand les États-Unis vaccinent 2 % de leur population en un week-end. (Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)

Données clés

Auteur : [M. Joël Aviragnet](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3885

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [24 mars 2021](#)